



Obligation de donner mon adresse de résidence

Par **francole57**, le **11/09/2008** à **10:48**

En cours de séparatin (onc le 17 01 2008) et papa de 2 garçons de 9 et 8 ans. Ma nouvelle compagne et moi subissons des insultes et des menaces de mon "ex femme".(plaintes en gendarmerie et dossiers en cours de jugement).j'emménage au domicile de ma nouvelle compagne. Je dispose d'une adresse administrative chez mes parents et je souhaiterai ne pas divulguer mon adresse de résidence chez ma compagne pour ne pas vivre dans la crainte. j'ai un droit de visite et d'hébergement. je paye une pension alimentaire.Merci de m'informer de mes droits sur mes obligations.

Par **Visiteur**, le **12/09/2008** à **18:28**

Si vous n'habitez plus avec elle alors que le divorce n'est pas prononcé, avez vous obtenu, après la conciliation, l'ordonnance autorisant la résidence séparée?
Pour ma part, je ne peux pas bien vous aider, mais je pense que si des procédures sont en route, vous devez avoir un avocat ...Qu'en dit-il ? (pardonnez ma curiosité, cela m'intéresse).

Par **francole57**, le **13/09/2008** à **09:47**

Merci de prendre de votre temps pour m'apporter votre soutien.
L'ONC inique la séparation de domicile.
Mon avocate m'indique l'obligation de communiquer mon adresse de résidence.Hors dans le

passé, ma compagne et moi avons déposé des plaintes pour insultes, menaces de mort. Mon "ex-femme" est déjà venu à l'ancien domicile de ma compagne. Postée devant sa porte toute la nuit, à notre sortie, elle nous a bousculé. Nous craignons qu'elle revienne à son nouveau domicile pour nous faire du mal ou pour dégrader les extérieurs. Locataire, il serait mal venu de payer la casse.

Par **Visiteur**, le **13/09/2008** à **12:44**

Je ne vois que l'intervention d'un juge pour signifier cette interdiction à votre ex-femme.

Par **francole57**, le **14/09/2008** à **11:28**

merci pour le renseignement.

Je ne manquerai pas de donner une suite d'informations pour tous les internautes en difficultés.

Bonne journée.